



Vous bénéficiez du Pass' Région?

Demandez le remboursement de votre <u>carte de pêche annuelle</u> (dans la limite du montant de votre avantage disponible).

- 1. Vous avez acheté (avant le 31 aout 2025) votre carte de pêche sur <u>cartedepeche.fr</u>, ou auprès d'un dépositaire rattaché à une AAPPMA située dans le département de la Drôme,
- 2. Remplissez le formulaire ci-dessous et retournez-le à la Fédération Départementale de pêche et de protection du milieu aquatique de la Drôme, le tout accompagné d'un RIB et de la photocopie de votre Pass'Région:
 - par mail (fedepeche26@orange.fr)
 - ou par courrier (FDAAPPMA 26, 50 chemin de Laprat, 26000 Valence)

Nom: Prénom: Mail: Téléphone: // // Adresse postale
Code Postal :
Numéro de carte Pass'Région (inscrit au dos de la carte):
Code d'utilisation à 4 chiffres ://
Numéro d'adhérent inscrit sur votre carte de pêche :
Pour rappel, le montant annuel de votre avantage pêche est de 30€; la somme remboursée ne pourra pas excéder le montant de votre carte de pêche (si celui-ci est inférieur à 30€). Nous nous chargeons de toutes les formalités auprès de la Région et procèderons au remboursement sur votre compte le plus rapidement possible.
Je soussigné(e),, certifie détenir un Pass'Région et avoir acquis ma carte de pêche annuelle auprès d'une AAPPMA du département de la Drôme. Je souhaite bénéficier de l'offre régionale liée au Pass'Région.
Fait à, le/
Signature:
Pensez à joindre votre RIB ainsi que les photocopie du Pass'Région et de votre Carte de pêche!